FOYER DE VIE L'HORIZON

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

FOYER DE VIE L'HORIZON
4, rue l'Ensoleillade
48340 - SAINT GERMAIN DU TEIL
Tél : 04 66 32 43 43 - mail : horizon@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **7**

1. **Organisme Gestionnaire** 7
2. **Présentation de l'établissement** 14
3. **Modalités d'accueil** 21
4. **Coopération/mutualisation** 23
5. **Relation avec les familles d'Usagers** 28
6. **Activités citoyennes** 28

III. Activité de l'établissement **30**

1. **Quantitatif** 30
2. **Qualitatif** 32
   - *A. Profil des Usagers accueillis* 32
   - *B. Liste d'attente* 42
3. **Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement** 42
4. **Réponse accompagnée pour tous** 43

IV. Accompagnements **44**

1. **Zooms sur des temps marquants de l'année** 44
2. **Participation des Usagers** 44
3. **Vie sociale** 46
4. **Santé** 48

5. **Activités citoyennes** 51
6. **Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement** 51
7. **Transport** 52
8. **Restauration** 52
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **55**
1. **Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité** 55
2. **EI et EE** 57
3. **Retour sur le plan d'actions n-1** 57
4. **Plan d'actions envisagé année n+1** 58
5. **Focus outils** 58
VII. Gestion des Risques **59**
1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 59
2. **Actions de gestion des risques** 59
3. **Ressources patrimoniales et sécurité** 67
VIII. Actions en faveur de l'environnement **68**
IX. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **69**
1. Projet à venir 69
2. Projet en cours de réflexion 70

I. Rapport moral de la Direction

Rapport Directrice

Le Projet d'Etablissement du Foyer de Vie l'Horizon arrive à son terme en 2019. L'heure est au bilan, et les actions qui avaient été identifiées comme axes de travail ont été majoritairement menées à bien :

- Mieux anticiper la perte d'autonomie de certaines personnes accueillies :
  - 10 réorientations ont été menées à terme, 3 projets « passerelles » sont en cours avec des établissements du Clos du Nid (MAS La Luciole, FAM Saint Hélion).
- Se préparer à accueillir des personnes en rupture des Foyers d'Hébergement ou ESAT :
  - En difficulté avec le rythme imposé par le travail en ESAT, 2 personnes issues de foyers d'hébergement (FH de Bouldoire et FH la Colagne) ont été admises, en réponse à leur besoin d'un accompagnement quotidien renforcé.
- Mutualiser les places d'externat existantes avec le Foyer de Vie de Lucien Oziol :
  - La capacité d'accueil a été réduite à 2 places en 2016. Ces 2 places sont historiquement occupées par 2 personnes dont les familles ont fait le choix de déménager à proximité du Foyer (Banassac, Saint Germain du Teil).
- Faire aboutir la fonction de coordination des éducateurs spécialisés :
  - Des réunions sont organisées bimestriellement autour du Chef de Services. Il s'agit, outre les thématiques telles que « Le rôle du garant de projet » ou « l'accueil des familles sur l'établissement », de valoriser et de dynamiser la pluridisciplinarité. Si nous pouvons noter une amélioration de la communication, en lien avec cette coordination, l'évaluation formelle de cette fiche action sera engagée par l'équipe de coordination, dès 2019, en lien avec le futur Projet d'Etablissement.

L'axe de travail sur l'accueil des personnes prises en charge par la filière psychiatrique n'a été engagé que partiellement. Quatre stagiaires ont été accueillis dans le cadre de séjours d'évaluation, des actions de formation ont été menées en interne, autour des psychopathologies ou du parcours des usagers. Au niveau associatif, la formation permanente, à l'origine à l'attention exclusive des cadres, a été ouverte à l'ensemble des équipes. Les équipes de nuits ont été professionnalisées avec le recrutement de personnels A.E.S.
Demeure toutefois le travail en lien avec le secteur psychiatrique de Lozère, sur lequel des efforts doivent être faits de part et d'autre afin de relancer un partenariat essentiel à notre fonctionnement, et nous permettre ainsi de réponde, dans un cadre sécurisé, à des candidatures lozériennes pour lesquelles nous nous devons de trouver une solution collective. Ce travail pourrait être relancé à la faveur du nouveau Schéma Départemental

Unique des Solidarités, qui tend à promouvoir, entre autre, « *l'accompagnement adapté tout au long du parcours* » et la « *Sécurisation des sorties de dispositifs* ».
A noter cependant que la présence du Docteur HANNOIR, en qualité de psychiatre et médecin référent de notre institution, nous permet d'entretenir des liens privilégiés avec la Clinique Rech à Montpellier, et d'apporter ainsi une réponse aux situations qui l'exigent.

Enfin, la fiche action autour de l'accessibilité des documents obligatoires (Projet d'Etablissement, Livret d'Accueil, etc.) sera mise en œuvre cette année, avec une formation à l'attention de l'ensemble des personnels sur la méthode F.A.L.C.[1], et la création, par redistribution, d'un poste supplémentaire sur le pôle « activités », dans un premier temps à 0,50 ETP, chargé entre autre de développer « la culture de soi vers la culture des autres »…

Le Foyer de Vie l'Horizon est, de mon point de vue, dans un contexte favorable pour engager ces travaux, ainsi que tous les autres qu'exigent à la fois préservation de notre tableau des effectifs mais également et surtout les politiques publiques sur l'inclusion des personnes porteuses de handicap.

Séverine PLAGNES

[1] Facile A Lire et àComprendre

Rapport chef de services

Retour au Clos du Nid après près de 3 ans passés au C.E.M de Montodat, dans le cadre d'une mission associative…

Retour au Foyer de l'Horizon et c'est avec enthousiasme que j'ai retrouvé une équipe toujours aussi motivée autour de la mise en œuvre et du suivi du projet d'établissement. Après une courte période d'adaptation et avec le soutien de tous j'ai rapidement trouvé mes marques dans cette dynamique institutionnelle retrouvée.

La consolidation des actions d'inclusion montre la cohérence du projet d'établissement dans sa volonté d'inscrire les personnes accueillies comme des citoyens à part entière se caractérisant par une volonté « d'utilité sociale ».

L'association et la collaboration avec les familles (rencontre avec les parents de tous les nouveaux résidents accueillis) a été une priorité des actions menées en cette deuxième partie d'année.

Une réflexion sur l'évolution des propositions d'ateliers et/ou d'activités est en cours afin de revoir notre prestation actuelle.

Les départs et les nouvelles arrivées des usagers, avec des projets bien précis soulignent l'individualisation des actions et la prise en compte des besoins de chacun.

La dernière assemblée générale de l'association Sports et Loisirs montre tout le travail accompli et la place des résidents du foyer de l'Horizon dans le tissu associatif et social de la commune de St Germain du Teil (participation des élus et de nombreux responsables associatifs).

Beaucoup de chemin parcouru, cela, dans le respect des personnes accueillies et que de travail et de projets en perspective avec l'élaboration du nouveau projet d'établissement pour l'année à venir.

Didier MAURIN

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[2]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[3]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[4]	Aide Sociale Départementale

[2] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[3] Dont 10 places d'accueil de jour
[4] Dont 3 places d'accueil de jour

Foyer de vie « l'Horizon »	42[5]	Aide Sociale Départementale
FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*

[5] Dont 2 places d'accueil de jour

dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place

afin d’assurer la réponse la plus pertinente possible : l’accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l’Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l’accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d’assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L’année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l’association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

Catégorie d'établissement	*Capacité*	*Moyenne d'âge*	*Caractéristiques du handicap des Usagers*	*Mode de fonctionnement*
Foyer de vie	**40 + 2**	**38 ans**	**Troubles psychiques, déficiences intellectuelle, déficiences motrice.**	**Internat 40 places + 4 places stagiaires** **Accueil de jour : 2 places**

- ***Création***

Dates	Evènements
De 1957 à 1962	• Accueil d'enfants dans un établissement annexe de l'IMP de Grèzes à Saint Germain du Teil
1966	• Création de deux sections : ○ Saint Germain 1 : section pour mineurs de 76 lits ○ Saint Germain 2 : section de jeunes majeurs de 24 lits

1976	• Autonomisation des deux sections :
	  ○ Saint Germain 1 devient l'IMP la Luciole, sous tutelle de l'Etat
	  ○ Saint Germain 2 devient le Centre d'Accueil et de Soins, sous tutelle du département (construction d'un bâtiment indépendant)

1978	• Construction de la piscine associative, grâce à un don anonyme
Octobre 1982	• Transformation de l'IMP en Maison d'Accueil Spécialisée de 60 lits • Arrêté n° 82-0638 du Préfet de Région relatif à la transformation et au redéploiement des places restantes en foyer de vie pour adultes handicapés de 40 places
1984	• Rénovation du bâtiment de la MAS
1990	• Création d'une villa satellite autonome pour le foyer, dans Saint Germain du Teil, dotée d'un projet spécifique d'intégration
1995	• Projet de construction d'un nouveau foyer et achat d'un terrain avec la mairie de Saint Germain du Teil
Avril 1999	• Déménagement dans les nouveaux locaux (actuels), rapprochement de la villa et abandon du projet spécifique
Décembre 2004	• Arrêté N°04-2376 du 23/12/2004 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Lozère, portant extension de 5 places d'accueil de jour, et portant ainsi la capacité de l'établissement à 45 places

Juillet 2005	• Ouverture de l'accueil de jour pour 5 places dans les anciens locaux
2006	• Validation du projet d'établissement 2006-2010 • 1ère évaluation interne
2012	• Construction d'une extension pour reloger les résidents de la villa, créer un office relais, une salle de restaurant, des garages et des espaces extérieurs dédiés aux loisirs et activités des résidents
2013	• Réintégration de l'accueil de jour au sein du foyer, abandon définitif des anciens locaux
Décembre 2013	• Lancement de la réécriture du projet d'établissement 2015-2019
2014	• 1ère évaluation externe
2015	• Adoption du Projet d'Etablissement 2015-2019 par le Conseil d'Administration • Diminution de la capacité de l'accueil de jour à 2 places

- ***Missions***

L'établissement répond à une mission d'accueil d'adultes déficients intellectuels venant d'IME, d'IMPro, d'ESAT, de Services Psychiatriques, du domicile, pour des actions médico-sociales adaptées aux besoins de la personne reçue et à son potentiel.
Le Foyer a une autorisation pour recevoir des adultes à partir de 18 ans ; cette mission d'accueil et d'accompagnement s'adresse en priorité aux personnes originaires de la Région d'implantation et des départements limitrophes, afin de permettre un travail avec les familles, ce qui induit un critère de proximité relative. En effet, le recrutement s'effectue préférentiellement dans les départements limitrophes. De plus, le foyer accueille aujourd'hui un grand nombre de personnes issues de départements éloignés (région parisienne notamment), du fait de l'histoire associative et du taux d'équipement important de la Lozère.
Si l'établissement est attentif aux sollicitations des pouvoirs publics, il n'entend pas se substituer au secteur sanitaire pour l'accueil de personnes avec des troubles psychiques non stabilisés ou de handicaps psychiques lourds, de personnes présentant des troubles graves du comportement et des manifestations de violence.
A ce jour, 40 Usagers sont accueillis en internat dans des unités de huit personnes, et 4 chambres supplémentaires permettent l'accueil régulier de stagiaires.
En 2005, l'établissement a développé un projet d'accueil de jour offrant 5 places. Situé à l'origine dans des locaux indépendants et éloignés du foyer, ce service a fait l'objet en 2013 d'une réintégration au sein du foyer, modifiant sensiblement les modalités de fonctionnement. En 2015, suite à un axe de travail développé dans le cadre du Projet d'Etablissement avec le Foyer Lucien OZIOL, une modification d'autorisation est intervenue portant notre capacité à 2 places d'accueil de jour.

La situation géographique de l'établissement dans un environnement rural, à Saint Germain du Teil, oriente nécessairement les prestations proposées autour d'activités sportives et de pleine nature.

- ***Autorisations***

  - Arrêté N°82-0638 du 22/10/1982 de Monsieur le Préfet de Région, autorisant la transformation de 40 places d'IMP en Foyer pour Adultes Handicapés Mentaux des deux sexes.

  - Arrêté N°04-2376 du 23/12/2004 de Monsieur le Président du Conseil Général de la LOZERE, portant extension de 5 places d'accueil de jour, et portant ainsi la capacité de l'établissement à 45 places.

  - Arrêté N°15-2009 du 31/08/2015 du Conseil Départemental de Lozère, portant diminution de 3 places d'Accueil de jour, amenant la capacité à 2 places.

- Autorité de contrôle et de tarification :

  Direction de la Solidarité Départementale - Conseil Départemental de la LOZERE

  4, rue de la Rovère – BP 24

  48001 MENDE

  04. 66. 49. 66. 66 - 04. 66.49.66.10

Organigramme Foyer de Vie l'Horizon

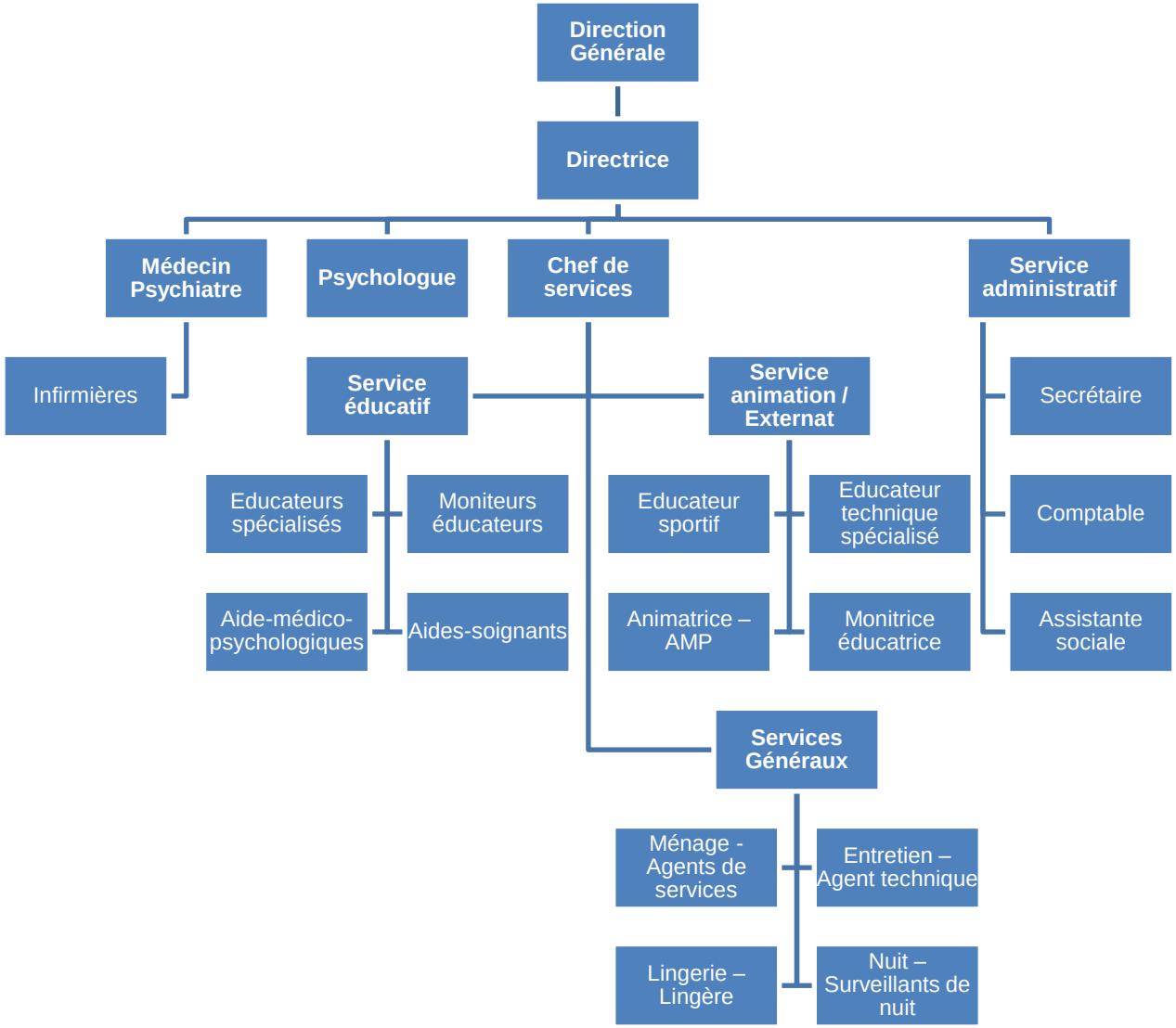

- **Eléments marquants du projet d'établissement**

Le Projet d'Etablissement 2015-2019 a mis en exergue 6 axes de travail :

- **Mieux anticiper la perte d'autonomie de certaines personnes accueillies** : il s'est agi de rendre possible la réorientation et la sortie des personnes présentant une perte d'autonomie, soit en lien avec leur vieillissement, soit avec une augmentation massive de signes liés à leur pathologie.
- **Se préparer à accueillir des personnes en rupture de Foyers d'Hébergement ou d'ESAT** : nous avons tenté d'apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les foyers d'hébergement (Usagers accueillis sur les foyers mais en rupture avec le travail). Le chef de services s'est mis en relation avec ses collègues des Foyers d'Hébergement de l'Association afin de déterminer ensemble les candidatures pour lesquelles une réorientation dans un Foyer de Vie serait nécessaire.
- **Mutualiser les places d'externat existantes avec le Foyer Lucien Oziol** : Afin des répondre à des besoins identifiés sur le bassin de vie de Marvejols, les places d'accueil de jour sont depuis 2016 réparties comme suit : 2 places au Foyer de vie l'Horizon, 3 places au Foyer de Vie Lucien Oziol, ce qui répond aux besoins repérés sur le territoire de Saint Germain du Teil.
- **Se préparer à mieux accueillir les personnes prises en charge par la filière psychiatrique** : Il s'agissait de répondre aux injonctions des pouvoirs publics en apportant des réponses à la demande d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap psychique et accompagnées par la filière psychiatrique.
- **Faire aboutir la fonction de coordination des éducateurs spécialisés** : notre tableau des effectifs faisant une large place aux éducateurs spécialisés, il s'agissait de le valoriser en améliorant les projets transversaux et la qualité de l'accompagnement.
- Et enfin, **rendre accessible le Projet d'Etablissement** aux personnes accueillies en adaptant nos outils de communication.

3. Modalités d'accueil

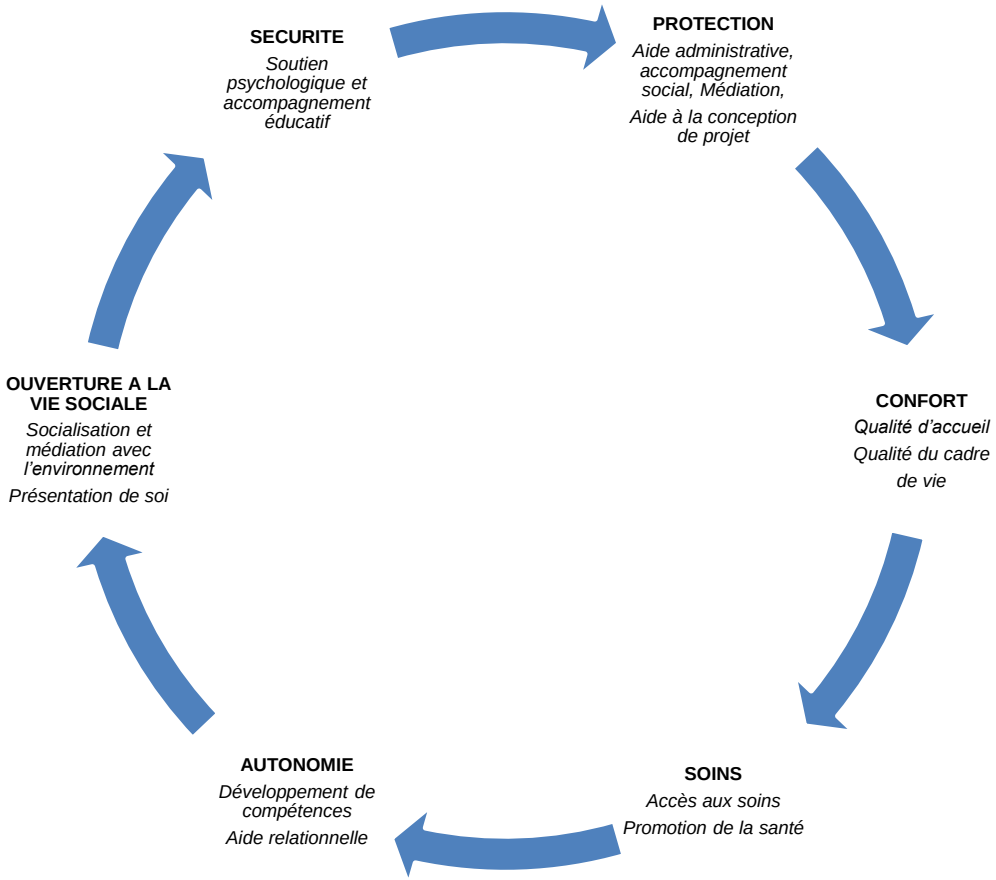

- ***Les objectifs et les modalités de l'accueil***

En internat, les objectifs et les modalités de l'accompagnement :

- Accompagner et assister l'Usager dans les situations quotidiennes, en fonction de son degré d'autonomie (toilette…), en veillant à préserver ses capacités personnelles,
- Proposer à l'Usager des activités dynamisantes, stimulantes et variées, visant à développer ses potentialités intellectuelles et physiques (activités occupationnelles, d'expression corporelle, de soins corporels, activités sportives, activités manuelles…),
- Favoriser l'expression, la communication de la personne accueillie, par l'intermédiaire d'activité (théâtre), d'entretiens individuels, d'expression de groupe,
- Contribuer au développement de la citoyenneté, au développement social et culturel en permettant l'intégration dans le milieu ordinaire,
- Veiller à la protection et à la sécurité de l'Usager d'un point de vue physique et psychique,
- Stimuler chaque personne dans l'appréhension de son environnement (utilisation de l'argent, démarches administratives…),
- Assurer une surveillance médicale ainsi qu'une prise en charge thérapeutique, afin de maintenir et stimuler les capacités de la personne accueillie,
- Assurer une aide et un suivi psychologique de l'Usager quand ce dernier ou l'équipe de proximité en identifie le besoin,
- Accompagner et soutenir la parole de l'Usager auprès de sa famille et de son environnement extérieur,
- Favoriser la relation entre l'Usager et sa famille.

En accueil de jour :

- Offrir une prise en charge complémentaire à l'accompagnement à domicile par les familles (dans un but de socialisation et de soutien aux aidants naturels),
- Proposer un accompagnement en journée, avec une sensibilisation à la vie en collectivité dans la perspective du maintien à domicile, ou une préparation progressive à l'admission en internat,

Plus globalement, ce projet s'adresse à toute personne répondant aux critères d'admission du foyer de vie et pour qui l'accueil en internat n'est pas encore opportun, souhaitable ou possible.

4. Coopération/mutualisation

- *Avec des établissements sanitaires :*

	Partenaires	Objectif du partenariat	Formalisation des partenariats
Sanitaire	• Centre Hospitalier de Mende	• Soins palliatifs, partenariat avec équipe mobile	• Convention
	• Centre hospitalier François Tosquelles de St Alban sur Limagnole	• Préciser les conditions aménagées de l'accueil, du séjour au centre hospitalier et de la sortie des personnes handicapées accueillies dans les établissements de l'Association	• Convention à durée indéterminée en 2007
	• Clinique RECH	• Accueillir des usagers du Foyer de vie dans le cadre de séjour d'urgence ou séquentiel que leur état psychologique exige.	• Pas de convention formalisée, un partenariat cependant facilité par la présence dans nos effectifs d'un des médecins de la clinique.

	• Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux[6]	• Assurer une optimisation de la prise en charge des personnes accueillies par le développement d'une réponse coordonnée et graduée tout en optimisant l'emploi des ressources • Assurer une prise en charge et un accompagnement coordonnés des personnes quel que soit leur point d'entrée dans le dispositif constitué par les 3 opérateurs, par un décloisonnement de leur champ d'intervention réglementaire	• Mandat de gestion ULISS en 2018
	• Professionnels de santé libéraux	• Interventions au foyer • Accompagnement des Usagers aux cabinets	• Pas de conventions formalisées, le recours aux praticiens libéraux étant réalisé dans le cadre du dispositif de droit commun pour chacun des Usagers

[6] *ALLFS*

- *Avec des établissements médico-sociaux :*

	Partenaires	Objectif du partenariat	Formalisation des partenariats
Médico-social	• Association Groupe d'Entraide Mutuelle de la Lozère à Mende (entraide, prévention et lutte contre l'isolement des personnes en souffrance psychique)	• Formaliser le soutien apporté par les parrains du GEM : accompagnement technique à sa gestion financière, accompagnement à la réflexion et au développement de ses projets • Présence de la psychologue de l'établissement en soutien à l'équipe du GEM.	• Convention associative en 2013
	• MAS Aubrac (Clos du Nid)	• Participer à une activité autour des ânes (5 résidents et un éducateur, une fois par semaine), • Mettre à disposition la salle Snoezelen (2 résidents, 1 animateur, 2 fois par semaine), • Mettre à disposition la salle Tempo du foyer Horizon	• Convention inter-établissements
	• Maison des Sources (EATU) (Clos du Nid)	• Proposer des séjours et/ou week-end temporaires de répit/vacances • Entretien occasionnel des espaces verts	• Convention inter-établissements

- *Autres*

	Partenaires	Objectif du partenariat	Formalisation des partenariats
Sport Loisirs Et Culture	• Centre sportif Marceau Crespin	• Mise à disposition de créneaux horaires des différentes infrastructures du CSMC pour les établissements de l'Association, contre frais de prestations	• Convention associative en 2012
	• Complexe Euro-Méditerranéen	• Mise à disposition des installations	• Convention avec le siège de l'Association
	• Fédération française de Sports adaptés	• Affiliation – Licences sportives – Adhésion de l'Association Horizon Sports	
	• Poney Club de la Crouzette	• Séances d'équitation	• Convention de prestation
	• Cinéma de Mende et Marvejols	• Abonnements	
	• APEFAO	• Association des familles d'Usagers, aide au déplacement pour les familles des personnes accueillies	
	• Associations tutélaires (ATAL, ATL et UDAF 48)	• Suivi des majeurs protégés hébergés par l'établissement	
	• Association de gym volontaire	• Participation de trois résidentes aux cours de gym	• Inscriptions libres
	• Judo club Marvejolais	• Séances de judo hebdomadaires	
	• Fanny Saint Germanaise	• Collaboration à l'organisation d'un championnat régional de pétanque, aide logistique	
	• APPMA (association de pêche)	• Participation à un lâcher de truites une fois par an • Soutien à l'organisation d'une journée départementale de pêche adaptée	

	• Moto Club des Loups Garous du Gévaudan	• Organisation du Jumbo Run une fois par an	
	• Chauffeurs bénévoles de 4X4 et de Quads	• Journée 4X4	
	• Foyer Rural	• Organisation de spectacle (contes et rencontres)	

De plus, depuis plusieurs années, le Foyer a construit un partenariat solide et vivant avec la Mairie de Saint Germain du Teil, qui permet à la fois d'utiliser les infrastructures de la collectivité et de permettre aux usagers de participé à la vie de la Cité. Ce partenariat est formalisé avec des conventions adaptées à chaque projet d'usager.

5. Relation avec les familles d'Usagers

Conformément aux engagements qui avaient été pris lors de l'élaboration du Projet d'Etablissement, le Foyer de vie l'Horizon a vu sa population accueillie renouvelée de plus de 25% en 24 mois. Les relations avec ces nouvelles familles sont une priorité de notre travail d'accompagnement. Ainsi, depuis le mois de juillet, nous avons rencontrés 8 nouvelles familles, selon des modalités adaptées à la situation de l'usager (Equipe de Direction, Chef de services + médecin psychiatre, référent de projet, etc.).

De même, les réunions de projets personnalisés et/ou de suivi de projet, auxquelles sont conviées les familles (sous réserve d'accord de l'usager) sont des outils incontournables d'échange et d'élaboration, avec les familles, autour de la mise en œuvre des actions concernant la prise en charge de leur proche. D'autres rencontres, plus informelles sont organisées en fonction des besoins et/ou attentes des résidents.

Une réflexion autour de l'accueil des parents a été conduite en équipe de coordination afin de rendre plus opérante la salle des familles.
Un accueil « en décalé » des familles, lors des retours de week-end est en cours de réflexion afin de favoriser la qualité des échanges mais également de préserver l'intimité des usagers sur leur lieu de vie.

Cet avant-projet, qui avait été soumis à l'équipe de direction, sera présente sous une version sensiblement modifiée (avec rappels au règlement de fonctionnement) au CVS de mars 2019.

6. Activités citoyennes

Depuis désormais plusieurs années, un partenariat solide existe avec la commune de ST GERMAIN DU TEIL.
En effet, toute l'année, les usagers du foyer qui participent aux activités techniques, assurent l'entretien des espaces verts de la commune et de la déchetterie. Ils sont également investis dans les services auprès de la population locale (collecte tri sélectif petit emballage, nettoyage des véhicules, etc…).

Cette participation tend à se développer auprès du SIVOM (entretien de la station de ski de Bonnecombe), de la Mairie des Hermaux (nettoyage des captages d'eau, entretien des espaces verts) et de la caserne des pompiers (entretien des espaces verts). Quelques résidents du foyer participent également à la journée citoyenne proposée en juillet (nettoyage du parc de Combret).

De même, un séjour citoyen se déroule depuis quelques années sur la commune d'Ispagnac au mois de Juin, qui a pour but de participer à l'entretien d'un chemin de randonnée et d'une aire de pique-nique. Très apprécié par les participants, ce projet leurs permet d'évoluer dans le milieu ordinaire, et d'être repérés par les habitants, le temps d'un séjour, comme des travailleurs « lambda ».

L'Association Sport et Culture du foyer a établi un partenariat avec le foyer rural afin de s'associer dans l'organisation de diverses manifestations (contes et rencontres, spectacles, théâtre…).

La valorisation de ces prestations extérieures se fait sous diverse formes : articles de presse locale, temps de partage convivial avec les partenaires, remerciements, invitations, soutien aux manifestations de l'association sport et culture.

Ces initiatives mettent en valeur les compétences des usagers, lesquels se voient proposer des prestations individuelles dans lesquelles ils pourront s'épanouir et développer leurs relations sociales (voir chapitre sur la vie sociale).

III. Activité de l'établissement

1. Quantitatif

a. Internat

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	14 600	14 600	14 560	14 520
Prévisionnel	14 183	14 334	14 208	14 088
Réalisé	12 672	12 854	12 913	12 582
Ecart Prévisionnel/Réalisé	1 511	1 480	1 295	1 506
Taux d'occupation	86.79%	88.04%	88.69%	86.65%
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine	92	160	200	291

En 2018, 14 386 journées ont été facturées sur l'internat, soit 34 de plus qu'en 2017. Le nombre de jours d'absences facturées est de 1714, soit un nombre de jours réellement accompagnés de 12 672, qui porte le taux d'occupation de 86,79%.

b. Accueil de jour

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	600	600	718	1 825
Prévisionnel	600	477	192	514
Réalisé	427	486	687	716
Ecart Prévisionnel/Réalisé	-173	9	495	202
Taux d'occupation	71.17%	81%	95.68%	39.23%
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine			42	58

Concernant l'Accueil de jour, 427 journées ont été réalisées, soit 59 journées de moins qu'en 2017. A noter un accueil en internat de 10 jours pour une des deux personnes accueillies, pour permettre à l'aidante principale de prendre du repos et évaluer ainsi la capacité d'adaptation sur un collectif.

Activité	Médiane 2017 FOYERS VIE		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	100%	100,26%	100,79%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	93,71%	95,31%	98,46%
Nbre moyen de journées d'absence	31,24	31,39	19,5
File active	34	43,5	45
Taux d'admission sur les places financées	4,55%	5,00%	8,33%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	4,29%	5,00%	6,06%

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	818	91	62

Le nombre de journées d'absence pour convenance personnelle a tendance à croître depuis quelques années. Cette tendance devrait s'accentuer à la faveur d'une priorisation des recrutements de proximité (département, départements limitrophes, région Occitanie), et souvent de personnes jeunes, issues d'I.M.E, pour lesquelles le maintien des vacances « scolaires », en famille demeure essentiel dans les premiers temps.

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	13	31%
Homme	29	69%

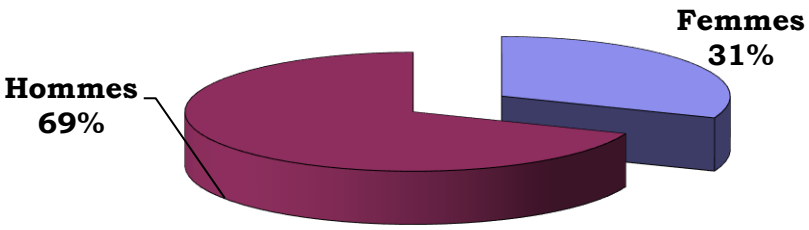

REPARTITION PAR SEXE

Une attention particulière a été portée sur l'équilibre de la mixité dans la structure, cet élément reste primordial dans notre étude de dossiers d'admission.

b. Tranche d'âge

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 18 à 20 ans	2	04.76 %
de 20 à 24 ans	6	14.29 %
de 25 à 29 ans	4	09.52 %
de 30 à 34 ans	7	16.67 %
de 35 à 39 ans	7	16.67 %
de 40 à 44 ans	3	07.14 %
de 45 à 49 ans	5	11.90 %
de 50 à 54 ans	3	07.140 %
de 55 à 59 ans	4	09.52 %
de 60 à 74 ans	1	02.35 %

L'âge moyen des personnes accueillies est de 37,62 ans, soit un âge moyen plutôt stable, en lien avec l'arrivée fin 2017 et début 2018 de 2 jeunes femmes de moins de 20 ans, dont l'effet sur la courbe d'âge a été tempéré par le départ de l'usager le plus âgé (70 ans).
La moitié de l'effectif se situe dans la tranche 30/50 ans.

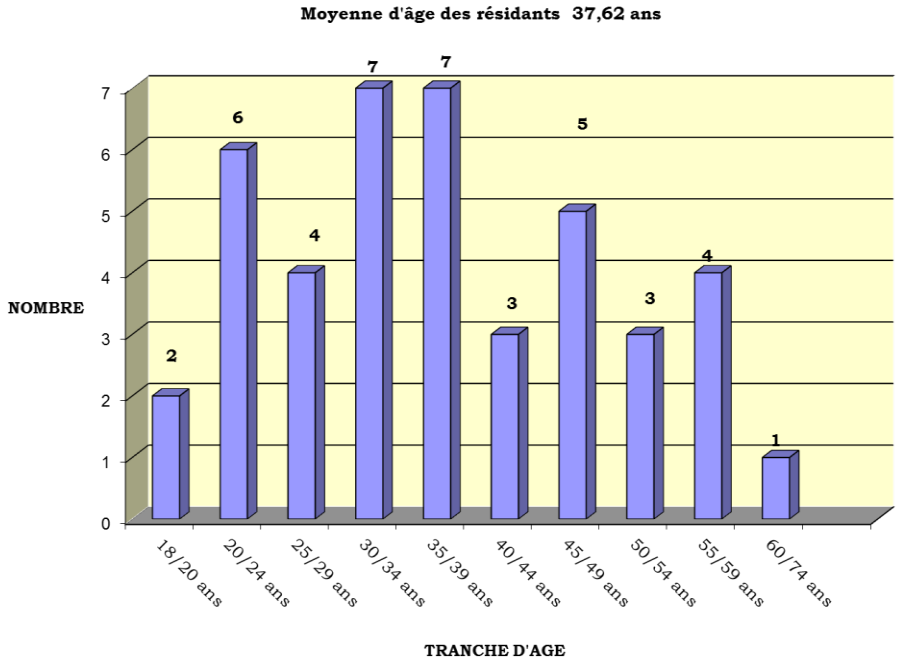

Répartition par âge des Usagers	Médiane 2017 FOYERS VIE		
	National	Régional	Lozère
de 18 à 20 ans			
de 21 à 24 ans	*5,15%*	*6,83%*	
de 25 à 29 ans	*8,86%*	*7,79%*	
de 30 à 34 ans	*8,33%*	*8,52%*	*2,38%*
de 35 à 39 ans	*8,33%*	*7,60%*	*3,70%*
de 40 à 44 ans	*8,47%*	*8,66%*	*4,17%*
de 45 à 49 ans	*11,11%*	*10,00%*	*7,14%*
de 50 à 54 ans	*11,57%*	*12,24%*	*12,28%*
de 55 à 59 ans	*10,34%*	*11,06%*	*15,79%*
de 60 à 74 ans	*7,14%*	*7,60%*	*44,64%*
de 75 à 84 ans			

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	9	21.43 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)	4	9,52 %
Région Occitanie (hors Lozère)	7	16,67 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		
Autre	22	52,38 %

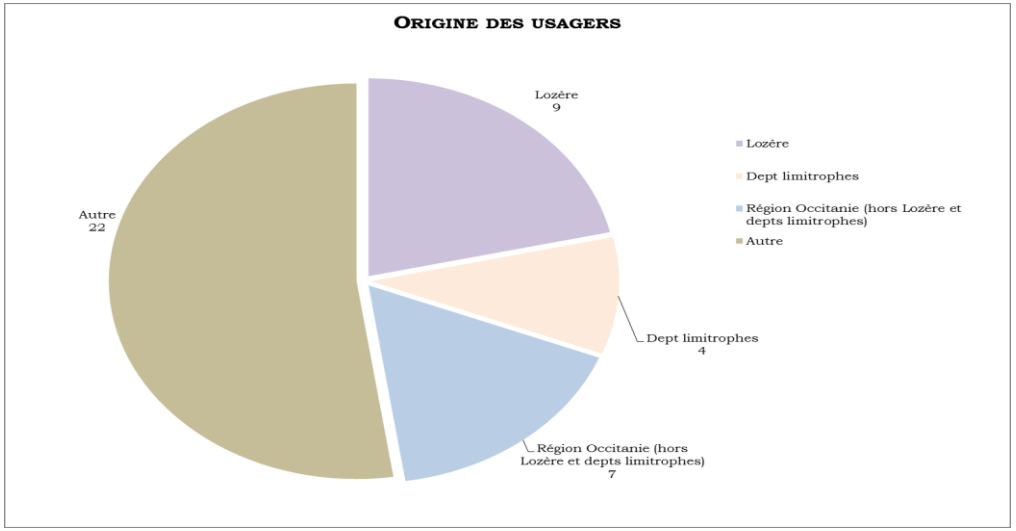

Historiquement, le Foyer de vie l'Horizon accueillait des Usagers répartis sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur la région Centre. Depuis plusieurs années, et conformément aux politiques publiques qui prônent la proximité géographique dans les propositions de prise en charge, nous nous sommes engagés à favoriser autant que possible le recrutement de ressortissants du département ou de la région Occitanie.

Sur les 5 entrants en 2018, 2 sont lozériens, 2 aveyronnais, et le dernier est ressortissant du département 27, mais habitant de la Lozère depuis près de 20 ans (Foyer d'Hébergement de Bouldoire) ;

Concernant leur provenance (lieu d'accueil précédent), 3 jeunes sont issus d'IME (Lozère, Aveyron, Cantal) et 2 personnes des Foyers d'Hébergement de l'Association le Clos du Nid.

	Médiane 2017 FOYERS VIE		
Provenance des Usagers	**National**	**Régional**	**Lozère**
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*13,84%*	*10,36%*	*7,32%*
% provenant d'un établissement de santé	*0,00%*	*4,64%*	*12,50%*
% provenant d'un établissement médico-social	*76,19%*	*77,10%*	*77,14%*
% provenance inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

d. *Typologie des handicaps principaux*

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	3	7 %
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion	3	7 %
Déficience du langage et des apprentissages		
Déficience intellectuelle	21	50 %
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication	2	5 %
Troubles du psychisme	13	31 %
Diagnostic en cours		

Répartition des Déficiences principales	Médiane 2017 FOYERS VIE		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*60,00%*	*49,45%*	*16,07%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*2,82%*	*5,13%*
% Troubles du psychisme	*8,76%*	*20,00%*	*44,23%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*4,26%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	1	2 %
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	36	86 %
Déficience intellectuelle	19	45 %
Déficience métabolique	2	5 %
Déficience auditive	2	5 %
Déficience motrice	5	12 %
Déficience visuelle	2	5 %
Troubles du comportement et de la communication	5	12 %
Troubles du psychisme	2	5 %
Diagnostic en cours		

Rappelons en préambule que le Foyer de vie l'Horizon a été créé pour répondre à l'avancée en âge des enfants accueillis par l'IMP de Saint Germain du Teil. Par conséquent, une grande majorité des personnes issues de cette réorientation interne présentent une psychose déficitaire, associée à une déficience intellectuelle se situant dans la zone médiane à sévère et/ou à une déficience du langage et des apprentissages. Pour la plupart d'entre elles, une démarche de réorientation est en cours du fait du vieillissement de leur psychopathologie sur un versant déficitaire.

Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution du secteur médico-social et de l'évolution des pathologies psychiques, l'établissement est actuellement amené à accueillir davantage de personnes en situation de handicap psychique. Elles sont issues de divers horizons : milieu ordinaire, ESAT/FH, Ces personnes ne présentent pas obligatoirement de déficience intellectuelle associée. Pour certaines, il s'agit d'un handicap tardif, dans le sens où

ces personnes ont eu, avant de rencontrer des difficultés, une vie en dehors de toute institution. Notons que, du fait du parcours extrêmement varié de ces personnes, il nous est nécessaire de réajuster nos accompagnements à la lumière des éclairages cliniques apportés par la psychologue et le psychiatre de l'établissement.

Enfin, l'établissement a également accueilli ces dernières années de jeunes personnes présentant une déficience intellectuelle moindre (Déficience intellectuelle légère à moyenne) et qui sont dans une dynamique du faire.

Il serait intéressant et pertinent de différencier l'étiologie des déficiences intellectuelles : en effet, celles-ci peuvent être la conséquence d'une souffrance fœtale ou néo-natale, de Trisomies, du syndrome du X fragile, de maladies génétiques, …

Concernant les déficiences associées, notons la très grande fréquence des difficultés de langage et d'apprentissage découlant directement d'empêchements en lien avec la déficience intellectuelle ou les troubles psychiques apparus au cours de la petite enfance.

	Médiane 2017 FOYERS VIE		
Répartition des Déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*8,54%*	*15,00%*	*42,86%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*1,79%*
% troubles du psychisme	*10,00%*	*5,88%*	*2,13%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*13,33%*	*7,74%*	*8,51%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*1,92%*	*4,17%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*2,28%*	*5,71%*
% Déficiences motrices	*4,17%*	*2,89%*	*12,50%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*17,14%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*5,22%*	*4,77%*	*49,12%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	2	38		2		

A noter que les services compétents ont été sollicités par les familles des 2 usagers sans mesure de protection.

Protection Juridique	Médiane 2017 FOYERS VIE		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	90,63%	90,06%	100,00%

g.Sorties définitives

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Décès		1		
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)				1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	3	4	1	
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire		1		
Autre				

3 personnes ont pu être admises dans des établissements correspondant à leurs besoins, repérés et validés par les CDAPH compétentes, à savoir :

- 2 Usagers vers une MAS,
- 1 Usager vers un FAM.

A noter que ces 3 réorientations se sont faites dans des structures gérées par l'Association, conformément aux attentes des Usagers et de leurs familles, et que ce travail est facilité par la coordination des équipes respectives.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane 2017 FOYERS VIE		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 201,17	2 080,80	1 298,50
% de sorties par décès	*0*	*0*	*0,00%*
% de sorties par hospitalisation	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*66,67%*	*50,00%*	*50,00%*
% de sortie destination inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

a. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	13	6	17	2	4

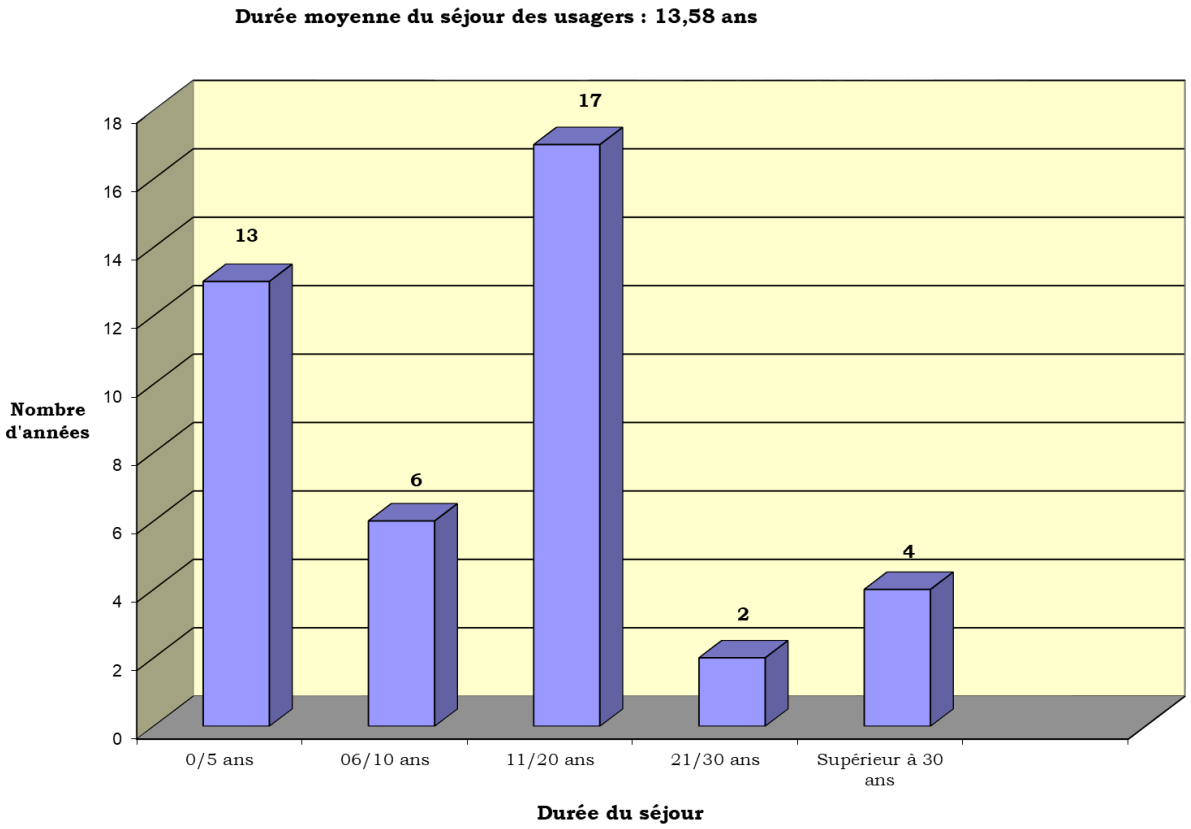

23 personnes sont accueillies depuis plus de 10 ans, et 7 personnes depuis plus de 20 ans.
Le changement se situe dans les accueils de moins de 5 ans, qui ont largement progressé et sont aujourd'hui au nombre de 13.

f. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3
	14	17	5	2

Les 14 stages/séjours réalisés cette année indiquent le travail mené autour des réorientations ; à noter cependant 6 stages organisés vers un foyer de vie du département, en vue d'une admission, qui n'ont finalement pu aboutir pour l'usager concerné.

B. *Liste d'attente*

a. *Candidatures*

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3
	30	18	21	20

En règle générale, les profils des personnes sont assez comparables depuis plusieurs années : jeunes issues d'établissements pour mineurs, personnes sortantes de psychiatrie, travailleurs d'ESAT en rupture avec le travail, etc.
A noter cette année une augmentation sensible de demandes de personnes accueillies en Foyer d'Hébergement ou au domicile familial.

b. *Nombre de personnes sur liste d'attente*

Nombre de personnes sur liste d'attente	N	N-1	N-2	N-3
	12	14	11	13

Nous ne constituons pas de liste d'attente sur le Foyer, afin de se laisser la possibilité d'une admission « sèche » si la situation de la personne l'exige. Toutefois, sur les 12 personnes qui ont été accueillies en stage en 2018, 4 ont été admises, et 2 sont dans l'attente d'une place.

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

L'établissement est dans une période de transition, avec le départ des personnes repérées comme étant les moins autonomes, donc les moins susceptibles de jouir des propositions qui leurs sont faites, et l'arrivée de personnes plus jeunes, pour lesquelles l'accompagnement repose, dans

un premier temps, sur une adaptation au monde adulte. De plus, « historiquement », deux types de population cohabitent : une population qui présente un handicap qui se situe dans le registre de la déficience intellectuelle et une population présentant un handicap psychique.
Concrètement, le Projet de l'Etablissement en cours n'a exclu aucune de ces 2 populations dans la stratégie qu'il propose. Cependant, les personnes en perte d'autonomie, peuvent rencontrer des difficultés dans l'organisation, qui privilégie les activités structurées, et de fait ne propose pas un accompagnement « sécure » sur toutes les plages horaires.

Pas de personne accueillie en dérogation.

Le nombre moyen de journée d'absence est de 24 jours (971 journées / 40 Usagers).

La file active est de 43 personnes (3 sorties, 40 personnes au 31/12).

5 personnes ont été admises en 2018, sur 40 places financées.

4. Réponse accompagnée pour tous

Pas de sollicitation.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

La fête de « Bienvenu ! », très investie par les familles a été une belle réussite, forte de rencontres, d'échanges et de convivialité. Cela reste un temps marquant, de par la sérénité qui s'est dégagée tout au long de cette journée, un peu à l'image de l'accompagnement proposé sur le foyer.
La quasi-totalité des familles était présente ce 6 octobre, et les retours qui nous ont été faits nous engagent à maintenir autant que possible cette journée sur ce modèle qui semble convenir à tous.

Un focus peut également être réalisé sur l'assemblée générale de l'Association Sports et Loisirs qui confirme la cohérence de ce projet de fusion entre les volets sportifs et culturels de l'établissement. Cette association assoit un peu plus la notion de participation citoyenne des usagers dans la vie de la commune.

D'un point de vue plus global, les nombreuses actions d'inclusion et leur développement restent des moments importants qui soulignent le travail accompli en interne et à l'extérieur du foyer.

2. Participation des Usagers

Cette année 2018 a vu le C.V.S. totalement renouvelé à la faveur de l'élection qui a eu lieu au 3ème trimestre. Lors de la première réunion de ce nouveau conseil, nous avons procédé à l'élection du Président et du Secrétaire.

Ont été respectivement élus Madame Djemaa MAMMERI, représentante titulaire des usagers, en qualité de Présidente, et Monsieur JAFFUEL, titulaire du collège des représentants des familles et représentants légaux, en qualité de Secrétaire.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- **Aménagement / Investissements : utilisation de la Villa, achat de véhicules adaptés (marche pieds, poignet), travaux divers, etc.**
  - Présentation en synthèse du PPI 2018-2022,
  - Evocation des axes de travail du CPOM autour de l'inclusion.
- **La Restauration : diverses demandes d'amélioration des menus, de disparition de certains produits, la généralisation de certains autres, le manque de diversité**
  - Proposition aux représentants des usagers de rencontrer régulièrement un des responsables de la production culinaire pour aborder directement ces sujets avec lui.
- **Séjours vacances extérieurs : questionnement autour du nouveau fonctionnement (ouverture 365 jours/an) et du financement d'une semaine supplémentaire (à savoir 3 semaines) pour les résidents qui ne bénéficient pas d'un accueil dans leurs familles.**
  - Considérant que ce n'est pas le rôle du Foyer de gommer ces différences, mais au contraire de les accompagner selon un principe de réalité, des réponses doivent être trouvées en interne (séjours vacances, transferts, etc.).

D'autres sujets tels que l'organisation de sorties hors les murs et hors établissements et/ou associations médico-sociale. Au mois de novembre, ceux qui le souhaitent pourront participer à une soirée en boite de nuit au" Ménestrel" à l'instar de celle qui avait été organisée il y a quelques mois. Cependant, même si les rencontres sportives peuvent être l'occasion de faire de nouvelles rencontres, l'équipe de direction est consciente que ce n'est pas suffisant, et comprend la frustration de certains de vivre dans « l'entre-soi ». Des solutions doivent être trouvées dans un souci d'épanouissement de chacun.

Enfin, conformément à la réglementation, le Compte Administratif 2017 et le Budget Prévisionnel 2019 ont été présentés en instance.

3. Vie sociale

Il est important de bien distinguer dans notre offre autour des activités :

- Les ateliers et/ou activités proposées en interne par l'équipe d'animation et les équipes éducatives : ces activités sont organisées sur deux cycles (été et hiver).
- Les activités structurées, qui ont évolué depuis la rentrée de septembre, suite à une évaluation menée auprès de chacun des résidents, et la confrontation de leur intérêt pour l'activité, de leur capacité d'attention et de leur(s) besoin(s) identifiés par les équipes.

TABLEAU DES ACTIVITES	
OBJECTIFS	**ACTIVITES**
Activités techniques / Prestations extérieures Socialisation, apprentissage, participation à la vie sociale, inscription dans un collectif	Environnement - Tri sélectif - Bricolage - Démontage Entretien des espaces verts - Prestations extérieures Couture - Lingerie
Activités physiques et sportives Motricité fixe ou globale, prévention du vieillissement, maintien des acquis, développement des notions d'efforts individuels et collectifs, collaboration à une bonne hygiène de vie	Renforcement musculaire - Remise en forme Marche - Equitation - Tricycle Activités aquatiques - Natation - Pétanque - Judo - Sarbacane
Activités cognitives Stimuler les fonctions cognitives (mémoire, connaissances, langage…), préserver les capacités (lire, écrire, compter), mobiliser l'attention, la concentration, stimuler la curiosité (ouverture au monde)	Informatique Acquis scolaires et actualités

Activités créatives Expression, développement de compétences et savoirs-faire, prise d'initiative	Tempo - Ecoute musicale Théâtre - Expression corporelle - 1,2,3 clowns Travaux manuels - Cré'art Couture - Patchwork
Activités sensorielles Détente, relaxation, valorisation de l'image de soi, estime de soi, favoriser la communication	Détente - Bien-être - Esthétique - Balnéo Cuisine
Activités thérapeutiques	Snoezelen Asino-médiation S.P.A

Les prestations extérieures s'organisent comme suit :

Aide en cuisine au Café de la Place de Saint Germain du Teil (1 résident ½ jour par semaine)
Aide en salle au Café de le Place de Saint Germain du Teil (1 résident ½ jour par semaine)
Aide à la cantine de l'école publique de Saint Germain du Teil (1 résident ½ jour par semaine)
Aide au responsable de la déchetterie de Saint Germain du Teil (1 résident 1 jour par semaine)
Aide à la manutention au « 8 à 8 » de Saint Germain du Teil (1 résident ½ jour par semaine)
Aide à l'ouvrier d'entretien à la MAS la Luciole (1 résident ½ jour par semaine)
Intervention à la bibliothèque de Saint Germain du Teil (1 résident ½ jour par semaine)

Ces prestations, qui s'inscrivent résolument dans une dynamique d'inclusion, se sont développées cette année, et donnent de nouvelles perspectives dans l'accompagnement proposé sur le foyer. Cette démarche, que l'on peut qualifier « d'utilité sociale », prend tout son sens dans la poursuite du tri sélectif auprès des habitants du village mais aussi auprès des collectivités locales.

En fin d'après-midi, des activités sportives et ludiques sont proposées en fonction des attentes des personnes accueillies (balnéo, piscine, judo…).
Trois résidentes participent à des séances de gymnastique volontaire proposées par l'association du village, deux résidents participent à des cours de batterie sur Marvejols. La participation des résidents est donc variée, et se veut tantôt individuelle tantôt collective.

Des séjours de vacances sont aussi proposés en fonction des saisons et des souhaits des résidents :

- Camping au bord du Lot,
- Handicap et culture,
- Festival de Théâtre,
- Séjour neige,
- Séjour randonnée,
- …

Des concerts au Zénith de Montpellier ou Clermont Ferrand peuvent également être proposés, ainsi que des évènements plus localisés (Détours du Monde, Maveloz Pop'Festival, …). . Enfin, l'Association Sports et Loisirs du Foyer participe activement chaque année à l'organisation du Téléthon avec les autres associations du village (lavage de voitures).

4. Santé

Le service soin du foyer de vie l'Horizon assure, organise et coordonne le suivi médical de l'ensemble des 40 usagers en lien avec les différents praticiens et le Dr Hannoir, psychiatre de l'établissement.

Les infirmières créent et mettent à jour les dossiers médicaux pour chaque résident. En ce sens, le dossier unique de l'usager s'est vu informatisé au cours de l'année 2018. Les infirmières ont donc procédé à la saisie et à l'enregistrement des ordonnances sur le logiciel Ogirys ainsi qu'à la mise en place des fiches de liaison d'urgence. L'ensemble des éléments médicaux du dossier sera intégré au fur et à mesure aux données du logiciel.

Un lien régulier est fait avec les médecins traitants. La structure ne comptant pas de médecin généraliste au sein de ses salariés, les usagers, soumis au régime de droit commun, ont désigné à leur entrée un médecin généraliste. Les infirmières, lorsque cela est nécessaire, accompagnent le résident chez son médecin.

L'infirmière organise et planifie les rendez-vous du médecin psychiatre, qui est présent 1 mercredi sur 2.

L'infirmière fait le recueil de données afin de fournir des éléments nécessaires au diagnostic et suivi somatique et psychiatrique. Ce rôle est d'autant plus important que la déficience, les troubles de la communication et/ou la psychopathologie de certains résidents peuvent engendrer une entrave à pouvoir signifier ou localiser une douleur du fait d'un schéma corporel défaillant. De ce fait, l'interrogatoire est souvent difficile, erroné voire impossible.

Elle effectue aussi la surveillance des traitements, garantit l'observance de celui-ci. L'infirmière assure le recueil du consentement et fait l'information au patient afin que l'alliance thérapeutique soit optimum.

L'acceptation du soin et l'adhésion de la personne à sa prise en charge médicale passe par une explication simple par des professionnels ou par des personnes en qui il a confiance.

La prise en compte du point de vue de l'entourage et de la famille reste un levier dans l'accompagnement médical. De ce fait, le lien avec les familles et représentants légaux représente une part importante du temps de travail.

Les familles sont de plus en plus désireuses d'assurer ou d'être tenues informées du suivi médical ou para médical de leur proche. Dans le cadre de ce partenariat, il est essentiel d'entendre les demandes de la famille.

La limite à cette collaboration étant le cadre à donner dans le partage de l'information compte tenu du statut d'adulte de nos usagers.

Les réorientations, admissions ou stages sont fréquents ce qui oblige à développer le partenariat avec les autres établissements médico-sociaux.

L'infirmière doit transmettre les éléments du dossier nécessaire à la continuité des soins, ordonnances…, liens et contacts téléphoniques avec les professionnels.

La pénurie d'offre de soin et la difficulté d'accès au soin de nos usagers exigent que le service soin développe le partenariat et la collaboration avec les structures sanitaires. La situation géographique de notre foyer éloigné des hôpitaux ou cabinets médicaux la durée des déplacements est à prendre en compte.

Les infirmières assurent l'accompagnement lors des consultations (diagnostic, radiologique, spécialiste, dépistage, suivi, prévention…) soit 182 consultations et 16 hospitalisations pour l'année

Nous réalisons des entretiens individuels, écoute active, soin de « bobologie » ; prise en compte de l'expression des signes d'anxiété. Ce travail est effectué afin d'apaiser les tensions et donc diminuer les passages à l'actes ou actes de violences. Un lien étroit est fait régulièrement avec l'équipe pluridisciplinaire lors de réunions ou rencontres informelles.

Le projet de chaque usager est au cœur de nos préoccupations, ainsi le partage de l'information est important. L'échange avec les équipes de proximité et la prise en compte de la santé est un élément incontournable dans les objectifs et actions à mener avec chaque usager quel que soit son projet.

Le service soin gère et organise le suivi et la bonne transmission des ordonnances à la pharmacie laquelle prépare les traitements (chaussettes) de tous les usagers (préparation robotisée). Le fait d'avoir délégué cet acte oblige les infirmières à anticiper tout séjour extérieur ou changement 1 semaine à 15 jours à l'avance. La réactualisation des traitements est effective quelques jours après la modification dépendamment de la disponibilité et réactivité de la pharmacie, qui assure la livraison des médicaments. La pharmacie se situe à 8 km du Foyer.

Les actes prescrits (bilans sanguins, pansements, injections…) (environ 156) sont réalisés par les infirmières mais en cas d'absence, nous faisons appel au cabinet d'infirmières libérales du village ou au service infirmier d'un établissement de la même association gestionnaire. Un travail de coordination et d'anticipation est incontournable pour une bonne collaboration. Interviennent aussi des prestataires de service : fournisseurs de matériel à oxygène et VNI + Kiné (2 fois par semaine ; 6 résidents concernés)

Des actions de préventions sont menées ponctuellement au cas par cas à la demande ou en fonction des besoins identifiés (sexualité, éducation thérapeutique, sensibilisation et prévention en santé publique).

Les infirmières participent plusieurs fois par an aux réunions infirmières organisées par l'association gestionnaire. Ces rencontres permettent de faire remonter les besoins en formation mais aussi d'accéder aux informations et évolutions du métier et des politiques médico-sociales.

Le service soin n'étant présent que du lundi au vendredi de 8h à 17H, il compte 1.6 ETP d'IDE, les congés et absence n'étant pas remplacés, l'infirmière crée en collaboration avec les médecins généralistes et le médecin psychiatre de l'établissement des protocoles individuels afin de garantir une prise en charge médicale sécurisée.

La mise à jour et la réactualisation de ses protocoles est de la responsabilité de l'infirmière.

5. Activités citoyennes

Depuis désormais plusieurs années, un partenariat solide existe avec la Commune de Saint Germain du Teil. En effet, toute l'année durant, les Usagers du Foyer qui participent aux activités techniques assurent l'entretien du mobilier urbain ainsi que la mise en valeur du petit patrimoine.
Ils sont également investis dans des services auprès de la population locale (collecte tri petit emballage, déneigement pas de porte).
Depuis peu, le Foyer propose également son aide ponctuelle au Foyer Rural de la commune, pour l'organisation de leurs manifestations (téléthon, développement de la bibliothèque).
La valorisation de ces prestations extérieures se fait sous diverses formes : articles de presse locale, temps de partage festif avec les partenaires, mise à disposition de matériel, partage de compétences, soutien aux manifestations de l'association sportives ou culturelle du Foyer.
Ces initiatives mettent en valeur les compétences des Usagers, lesquels se voient proposés des prestations individuelles dans lesquelles ils pourront s'épanouir.

6. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

Thèmes	dates	Nombres d'Usagers concernés
Séjours neige	Du 29/01 au 31/01/2018	6
Rando ânes	Du 14/05 au 15/05/2018	4
Camp mer	Du 28/05 au 31/05/2018	10
Pétanque	Du 01/06 au 03/06/2018	6
Ispagnac	Du 05/06 au 7/06/2018	7
Festiv'hand	Du 22/06 au 24/06/2018	10
Randonnée	Du 9/07 au 11/07/2018	10
Camping	Du 16/07 au 22/07/2018	14
Espagne	Du 23/07 au 26/07/2018	6
Camp Aveyron	Du 08/10 au 10/10/2018	6
Judo	Du 10/11 au 11/11/2018	6
Séjours Loisirs Tous (Paris)	Du 17/05 au 23/05/2018	5
Séjours Loisirs Tous	Juillet et août 2018	28
Séjours Loisirs Tous	Noël 2018	9

Onze séjours ont été proposés en interne à l'établissement, en lien direct avec les objectifs identifiés sur les projets des Usagers. Un séjour à Paris a été organisé pour 5 Usagers, par l'intermédiaire de Loisirs Tous.
Pour les périodes d'été et de Noël, plusieurs destinations sont proposées aux Usagers, en priorisant le partenariat avec Loisirs Tous. En effet, cet organisme de vacances adaptées a une connaissance sérieuse des profils des Usagers du Foyer, ce qui permet d'adapter autant que possible les propositions. En 2018, 37 Usagers ont bénéficié de ce type de séjours, les Usagers pouvant faire le choix de rester au Foyer de vie l'Horizon.

7. Transport

L'établissement, de par sa situation géographique relativement « isolée », possède un parc automobile important. En effet, chacune des 5 unités de vie s'est vu attribuer un véhicule de type Traffic, et nous avons également 2 véhicules légers pour les accompagnements médicaux ou manifestations sportives.
Cette organisation « historique » interroge toutefois, car elle n'incite pas les professionnels à optimiser les ressources. Une réflexion est donc en cours par l'équipe de direction pour réduire le parc automobile et attribuer, par exemple, 1 véhicule pour 2 unités.
Enfin, en 2019, l'établissement va se doter d'une voiture électrique pour effectuer les trajets de proximité.

8. Restauration

A. Rappel des missions du service Production Culinaire et de ses évolutions récentes

Le service Production Culinaire est un service de la Direction Générale dédié à la préparation et à la distribution des repas. Celui-ci intègre une équipe administrative : le chef de service coordonne les activités du service, l'économe gère l'ensemble des achats du service, la diététicienne est la garante de l'équilibre alimentaire, le responsable d'unités fait le lien entre l'administratif, les cuisines centrales, les office-relais et les établissements partenaires ; 2 équipes de cuisiniers en production réparties sur les 2 cuisines centrales associatives, 13 cuisiniers intervenant sur les 8 office-relais.

Le service Production Culinaire s'engage à proposer des repas équilibrés conformes aux recommandations du GEMRCN et du PNNS, à tenir compte des besoins nutritionnels des consommateurs, tout en favorisant l'utilisation de produits frais et des préparations « maison ». Les menus sont élaborés par la diététicienne, en collaboration avec le responsable d'unités et les 2 Chefs de cuisine ; ils tiennent compte des particularités et

spécificités des besoins et attentes des différentes populations consommant les repas confectionnés. La diététicienne intervient sur sollicitation des services soins des établissements pour le suivi de régimes le cas échéant.
Les achats sont réalisés par l'économe du service, privilégiant les produits de qualité, les viandes fraîches et les circuits de proximité.
Le service Production Culinaire a produit 294 844 repas en 2018. Ces repas, préparés jusqu'à J-3 en liaison froide, conformément à l'agrément sanitaire européen de chaque unité de production, sont livrés sur les établissements par l'Entreprise Adaptée du Gévaudan.

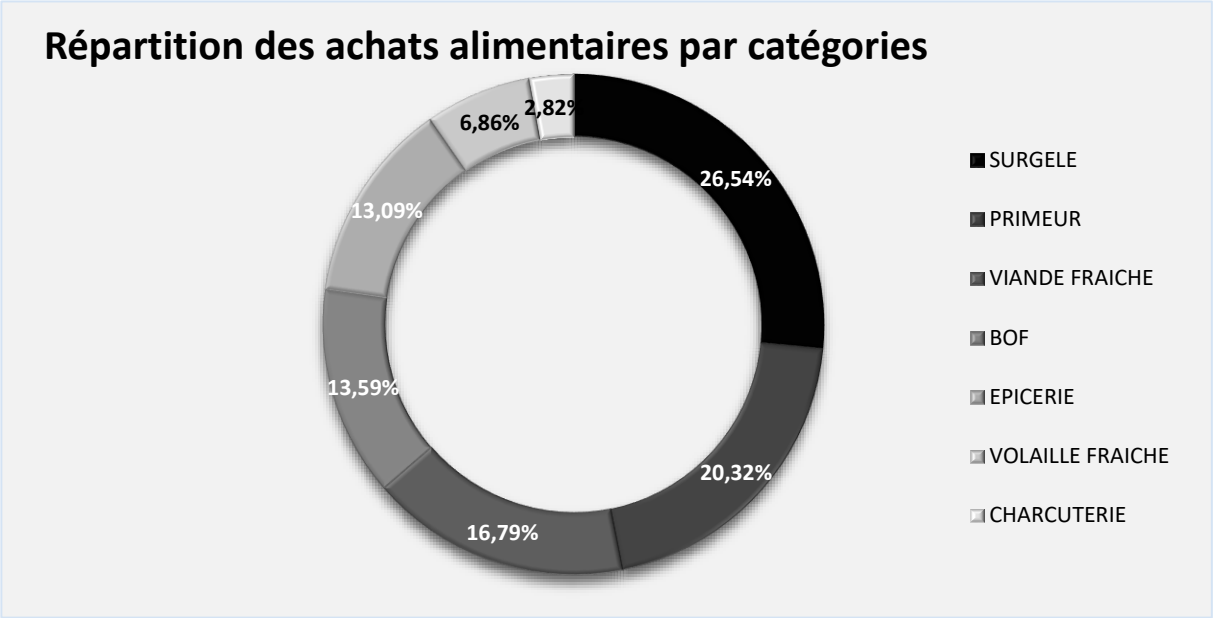

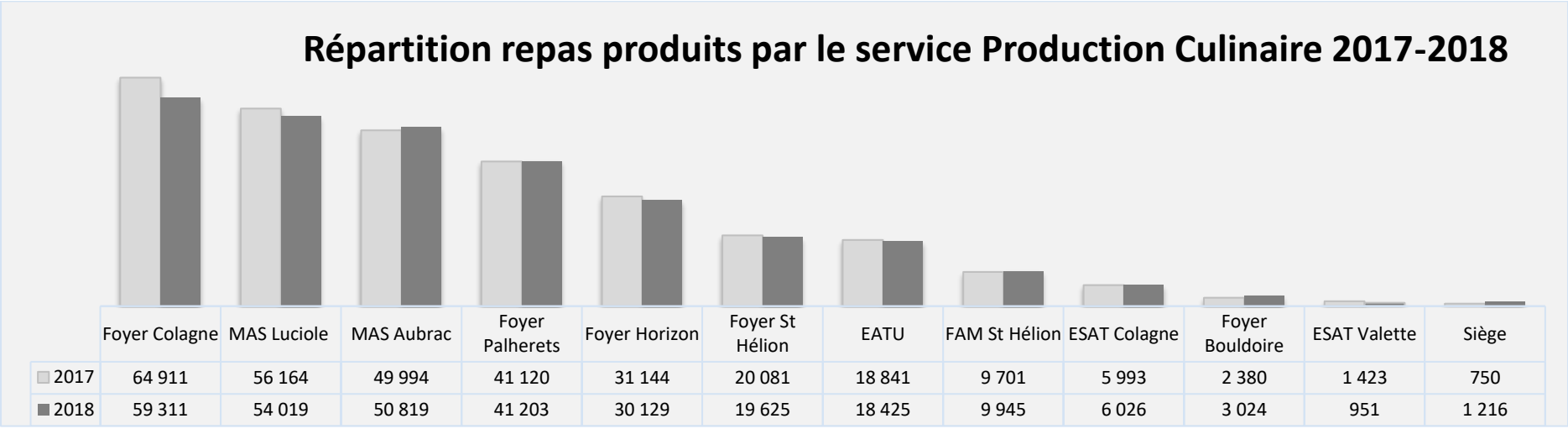

	Foyer Colagne	MAS Luciole	MAS Aubrac	Foyer Palherets	Foyer Horizon	Foyer St Hélion	EATU	FAM St Hélion	ESAT Colagne	Foyer Bouldoire	ESAT Valette	Siège
2017	64 911	56 164	49 994	41 120	31 144	20 081	18 841	9 701	5 993	2 380	1 423	750
2018	59 311	54 019	50 819	41 203	30 129	19 625	18 425	9 945	6 026	3 024	951	1 216

Evolution du service :

En 2013, le service Production Culinaire devient l'un des services de la Direction Générale mutualisant le personnel restauration du Foyer la Colagne, ceux de la cuisine centrale de St Germain du Teil et l'économe du Foyer de Palherets. La production des repas s'organise par secteur géographique.
En 2014, intégration de l'économe à temps plein et du personnel cuisinant du Foyer de Palherets.
En 2015, intégration des cuisiniers du Foyer de Vie et du FAM St Hélion.
En 2017, production des repas par type de population.

B. L'office-relais

Un officier-relais est présent quotidiennement. Il réalise l'assemblage et le dressage des préparations froides, la remise en température des plats chauds et l'envoi sur les lieux de vie. Sa présence permet également de palier tout imprévu (régime ou entrée de dernière minute). Les régimes alimentaires sont pris en compte, sur prescription médicale.

Un self est à disposition des résidents ; une vingtaine de repas y sont servis quotidiennement du lundi au vendredi pour le déjeuner.

C. Texte co-rédigée par Mme la Présidente du C.V.S.

Au cour de l'année 2018, un travail d'évaluation et de collaboration a été mis en place avec le service restauration. Une première rencontre a été organisée le 28/08/2018 en présence d'un usager de chaque unité de vie, d'une éducatrice référente et du Chargé de recueil des données diligenté par la Direction Générale. Il est ressorti de cette réunion une attente d'amélioration globale de la qualité de la restauration.

Cet état de fait a été relayé lors d'une réunion de Conseil de Vie Sociale (le 6/10/18) par l'élue représentante des usagers. A sa demande, et après validation des autres membres du CVS, des rencontres avec le responsable du service restauration ont été mises en place. Elles ont permis aux usagers de faire remonter leurs remarques et ainsi d'améliorer la prestation.

Cependant, demeurent encore des points d'insatisfaction, principalement concernant la confection certains des « pique-nique » demandés lors des activités sportives hebdomadaires, inappropriés tant au regard des besoins nutritionnels, que du transport et de l'horaire qu'exigent ces activités.

De plus, les salades en boites servis quasi-systématiquement ne recueillent pas un franc succès auprès des usagers...

En conclusion, des progrès ont été notés, une collaboration mise en place mais certaines améliorations restent à travailler au cours de l'année 2019.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

La construction à engager consiste à rechercher une organisation opérante harmonisée entre les établissements et services de l'Association gestionnaire. Le rôle de chaque acteur ici proposé par le groupe de travail tend par conséquent à répondre à cette ambition.

- Directeur : Il est celui qui impulse et décide. Il fixe les orientations de travail du CoPil à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et familles, de l'analyse des fiches d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité et gestion des risques émises par le CoPil (groupe de travail, rencontres, etc.).

- Chef de services : Il assure l'animation et la coordination de la démarche qualité et gestion des risques, co-organise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le référent « CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Participe à l'élaboration de la politique qualité. Assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

- CoPil « Qualité » : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées. Son rôle n'est pas de mener l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la direction et de conduire lesdits travaux.

Composé de 4 à 6 membres issus des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Afin de faire de la démarche une culture institutionnelle, il apparaît nécessaire que chaque salarié puisse être éligible. Le mandat de membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouvelé par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

- Référent « CoPil » : il est désigné par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.

- Secrétariat : chargé de « l'assurance qualité » : collecte de documents, classification, mise en forme, suivi, etc.

- Usagers : Au-delà de ceux membres du CoPil, les Usagers sont conduits à participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques. Cette participation est à déterminer au sein de chaque établissement ou service : elle peut être active (questionnaire de satisfaction, plaintes et réclamations, déclaration d'évènements indésirables, etc.) ou passive (besoins collectifs repérés dans les projets personnalisés, recueil/observation par les professionnels, retours des proches, etc.).

- Familles/représentants légaux : peuvent être conduits à participer à la démarche via des recueils d'information.

- CHSCT : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche.

- CVS : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche. Il est informé des actions menées.

- Groupes de travail : peuvent être mis en place par la direction sur proposition du CoPil ou d'autres acteurs.

- Direction générale : traite les remontées d'informations quant aux orientations, aux actions menées, aux outils mis en place, à la durée de validité des outils, aux comptes-rendus de CoPils, aux comptes-rendus de CVS, de CHSCT, aux plans de formation, etc. Participe à la création des outils nécessaires à la démarche, assure la formation des membres du « CoPil Qualité », coordonne les actions menées par les établissements et services, propose des orientations associatives, participe à la démarche lorsque cela est opportun en appui des acteurs.

Le COPIL constitué fin 2017, s'est rencontré seulement 2 fois cette année 2018, autour de la réécriture du Règlement de fonctionnement. Le travail n'a pu aboutir, l'animation et la coordination s'avérant compromises en raison de l'absence et du changement en cours d'année de Chef de services. Cependant, ce travail sera repris dans le cadre de la réécriture du P.E. engagé dès février 2019.

2. EI et EE

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est-elle réalisée : oui
Date du dernier rapport d'évaluation interne : 2013
Date du dernier rapport d'évaluation externe : 2015

3. Retour sur le plan d'actions n-1

Actions programmées	Etat d'avancement
Mise en place du COPIL	Effectif.
Analyse de la Pratique Professionnelle	Effectif. A revoir sur la participation des professionnels.
Transmission des recommandations ANESM.	Diffusion sur support intranet.
Fiches d'évènements indésirables utilisées et analysées en CHSCT.	Effectif avec groupe de travail constitué.
Formation permanente du personnel.	Formation sur le Parcours de l'usager et les transitions.
Adaptation d'une unité à l'accueil des personnes à mobilité réduite.	Travaux effectués en fin d'année 2018 ;
Réécriture du règlement de fonctionnement	En cours. Manque de temps dédié au COPIL.

4. Plan d'actions envisagé année n+1

Actions programmées	Etat d'avancement
Procédure sur les modalités d'accueil des familles au sein de l'établissement.	Pré-projet élaboré par groupe de travail éducateurs spécialisés 02/19 – Présentation pour approbation en CVS en 03/19 – Diffusion à l'ensemble des familles. Formation à l'ensemble des professionnels sur les relations avec les aidants familiaux.
Renforcer les activités aux moments creux de la journée (matinée, début de soirée)	Création d'un ½ poste dédié, par redéploiement.

5. Focus outils

Le Projet d'Etablissement sera revu conformément à la réglementation en 2019, pour une présentation aux instances en avril 2020.

VII. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

Pas de signalement effectué en 2018. Pour autant, la réflexion est permanente autour de cette problématique, et nous avons fait le choix de faire intervenir cette année un formateur pour évoquer les risques liés aux ruptures de parcours.

2. Actions de gestion des risques

Les fiches d'évènements indésirables sont analysées par un groupe de travail constitué par un personnel de nuits, un personnel du service éducatif membre du CHSCT, et la Directrice. Après validation, le document est transmis à l'ensemble des personnels.

Nombre de fiches de déclarations d'évènements indésirables

61 fiches déclarées en 2018.

Pour information : 56 en 2017
48 en 2016
23 en 2015

- **Progression du nombre de déclarations à poursuivre.**

Déclarations par mois

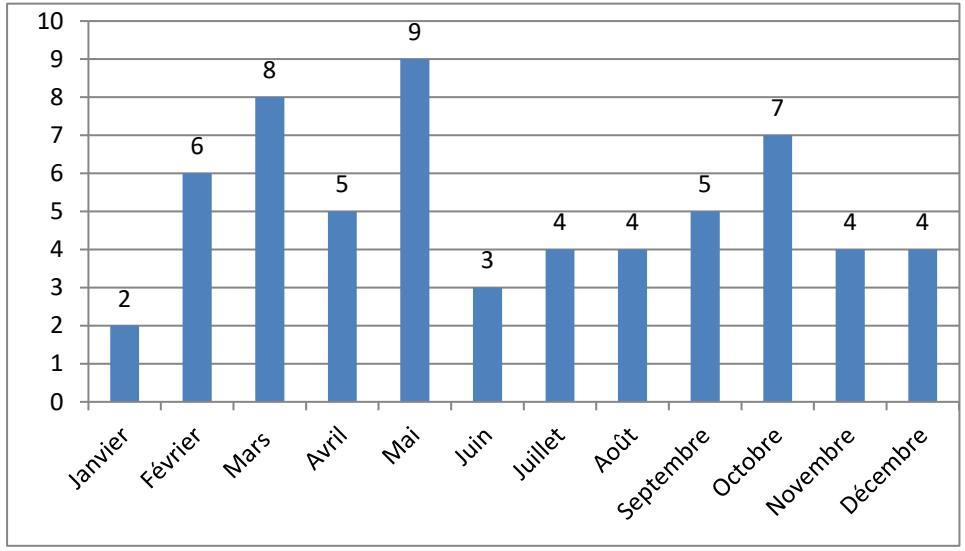

Service déclarant/professionnels

Service éducatif 94 %

Service nuits 6%

22 professionnels concernés, dont 4 temporaires.

- **Inciter l'ensemble des services (généraux, animation, soins, administratif) à déclarer les évènements indésirables (accident, incident, risque ou dysfonctionnement).**

Type d'évènements concernés

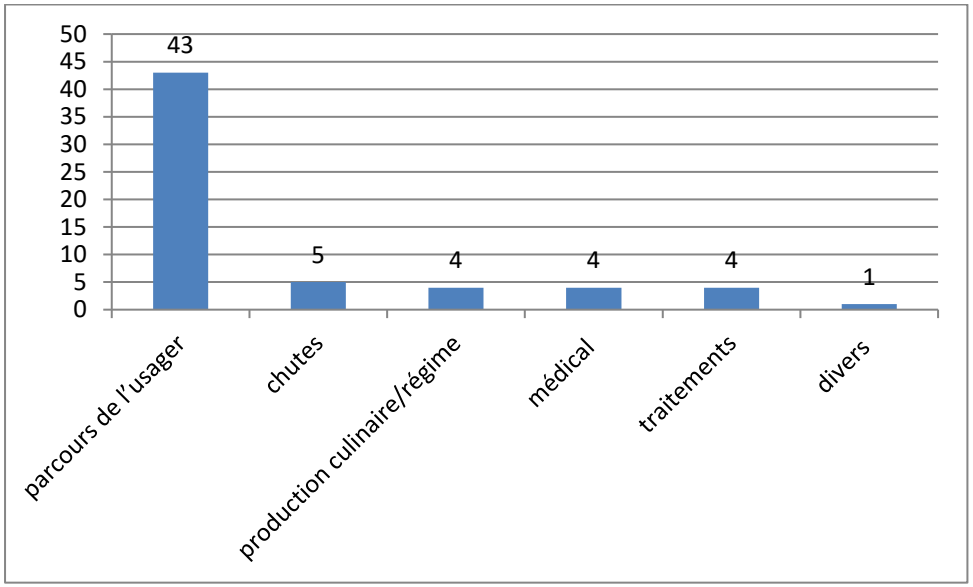

Détails des déclarations

Chutes

- 1 raison médicale (épileptique)
- 1 glissade dans salle d'eau
- 2 à mettre en lien avec une perte d'équilibre liée à l'âge
- 1 incident à l'extérieur

Production culinaire

- 4 fiches liées au non-respect du régime d'une usagère diabétique.

Traitements

- 2 oublis de traitement
- 1 erreur de traitement
- 1 signalement de non prise de traitement au domicile.

Médical

- 1 fausse route
- 3 incidents liés au diabète non stabilisé d'une usagère.

Divers

- Recherche d'un usager dans la structure

Détails « Parcours de l'usager »

- 4 Geste/attitude déplacé(e)
- 12 Débordement verbal/insultes
- 9 violences physique avec coups sur autrui
- 4 violences physique sur matériel
- 3 menaces envers professionnels
- 9 troubles de l'humeur/du comportement
- 1 refus de traitement
- 1 vol

Usagers concernés / Analyse

- 14 personnes, soit 33% de l'effectif.
- 21 déclarations concernent des hommes,
- 26 déclarations concernent les femmes.
- 9 fiches concernent un usager pour lequel nous avons repéré une accélération des troubles et des comportements menaçants envers les professionnels. Suite à un incident particulièrement violent, qui a exigé une suspension de 5 jours de notre accompagnement sur le foyer, une rencontre a été initiée avec sa famille (tuteur) afin de solliciter leur soutien dans la décision du médecin d'administrer un traitement. Depuis, nous avons également procéder à des changements de groupe de vie, qui semblent porter leur fruit.

- 7 fiches concernent une jeune femme diabétique, en demande forte de changement de lieu et de mode d'accompagnement, chez laquelle se sont développés depuis plusieurs mois des troubles du comportement avec parfois des attitudes pour le moins inadaptées dans un lieu collectif. De plus, cette personne est porteuse d'un diabète insulino-dépendant, dont la prise en charge relève d'un établissement médicalisé. Aussi, l'équipe pluridisciplinaire est mobilisée autour de sa réorientation, en lien avec son tuteur qui semble désormais convaincu de la nécessité d'accéder à sa demande. Entre temps, et pour permettre aux équipes de bénéficier de temps de répit dans cet accompagnement très exigeant, nous avons mis en place des séjours d'accueil temporaire, et avons, avec son accord, validé un changement d'unité de vie.

- 5 fiches d'évènements indésirables concernent les débordements verbaux d'une jeune femme accueillie depuis 3 ans au Foyer, présentant à la fois des troubles psychiques sérieux et de grandes capacités d'évolution. Son accompagnement est évalué régulièrement, et des mesures correctives apportées autant que possible.

- 5 fiches d'évènements indésirables concernent un usager, pour des coups portés sur une jeune femme ainsi que des attitudes inadaptées. Un traitement SOS est expérimenté depuis quelques mois, et, s'il ne résout pas entièrement le problème de l'attitude, les violences semblent se raréfier. A noter cependant que le nombre d'incidents déclarés pour cet usager est le même depuis 2 années consécutives.

Pour les autres fiches « *parcours de l'usager* », il s'agit de troubles « cohérents » avec notre autorisation et la population que nous accueillons. Les conflits, s'ils existent, demeurent marginaux et dans tous les cas gérables en terme de violence.

Niveau de Gravité

Niveau 1	signalé mais évènement corrigé immédiatement (pas grave)
Niveau 2	évènement qui aurait pu avoir des conséquences matérielles ou humaines
Niveau 3	évènement ayant entrainé un dommage (corporel, moral, matériel), une surveillance accrue, nécessité e faire appel à un tiers (médecin, ouvrier de maintenance, cadre…)
Niveau 4	dangerosité importante, hospitalisation, décès (information à l'ARS)

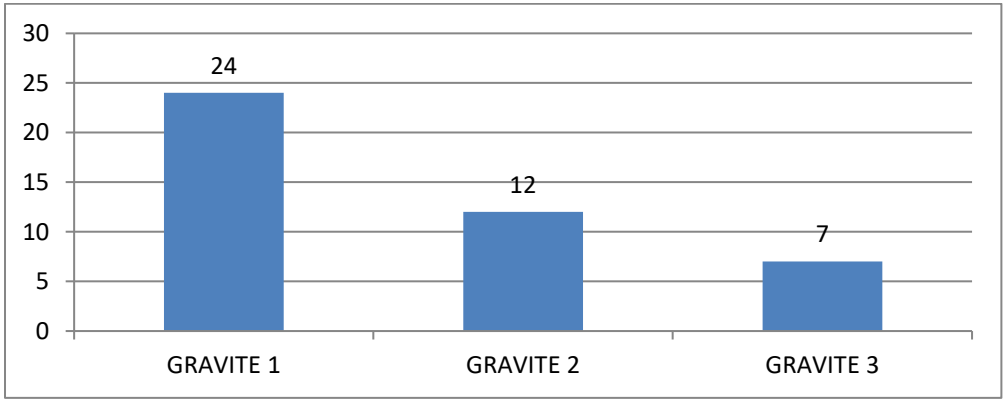

Gravite 1

- Insultes, accrochages entre usagers, etc..
  - **Questionnement sur l'opportunité de certaines déclarations : qu'est ce qui relève réellement d'un accompagnement éducatif ? qu'est ce qui relève de la pathologie ? etc…**
  - **Réponses (effectuées) à tracer systématiquement par la direction.**

Gravite 2

- Débordements, comportements inadaptés (à caractère sexuel), dommages matériels, menaces
  - **Rappel à la règle effectuée autant que de besoin, interpellation du médecin psychiatre, administration des traitements SOS si nécessaire.**
  - **Réponses (effectuées) à tracer systématiquement par la direction.**

Gravite 3

- Coups portés sur autrui, mise en danger de soi
  - **Dans tous ces cas, les 4 usagers responsables ont été reçus, pour 3 d'entre eux en présence de la famille et/ou de leur représentant légaux.**
  - **Questionnement sur un des usagers pour lequel nous n'avons pas informé la mère/tutrice ?**

A noter :

- ***17 des 26 fiches déclarées concernant les femmes relatent des faits bénins de catégorie 1 (insultes majoritairement, crises sans dommage),***
- ***Pas de fiches d'insultes émanant d'usagers hommes,***
- ***6 sur les 7 fiches déclarées en catégorie 3 concernent des coups portés par des usagers hommes sur d'autres usagers ou des professionnels.***

Amélioration :

- ***Du côté des professionnels : déclarer tous les incidents qui le nécessitent tout en se posant la question de l'opportunité,***
- ***Du côté de la direction : tracer systématiquement les réponses apportées, les porter à la connaissance des professionnels.***

3. Ressources patrimoniales et sécurité

1995 – Projet de construction d'un nouveau foyer et achat d'un terrain avec la mairie de Saint Germain du Teil.

1999 – Déménagement dans les nouveaux locaux.

2012 – Construction d'une extension, création d'un office relais, d'une salle de restaurant, de garages.

Le diagnostic accessibilité des bâtiments a été effectué en 2016, et les travaux réalisés en 2017.

Date de passage de la dernière commission de sécurité : 15 mars 2016.

Avis favorable de la commission de sécurité : le 25 mars 2016.

Respect de la réglementation incendie : contrôle annuel.

Nombre de chambres individuelles : 44 (40 + 4 chambres stagiaires)

Nombre de chambres installées au 31.12.17 : 40

Nombre de véhicules adaptés au 31.12.17 : 0

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12.17 : 5 trafics + 2 véhicules tourisme.

Accessibilité au transport collectif : Gare de Banassac à 2,5 km.

VIII. Actions en faveur de l'environnement

La gestion des déchets collectifs de l'établissement a été confiée aux Usagers dans le cadre de l'atelier technique de l'établissement. Il s'agit de trier les déchets au point tri volontaire, et d'évacuer les encombrants et les déchets verts à la déchetterie du village une fois par semaine. Les ateliers internes contribuent pleinement à l'inscription des résidents dans la vie de du foyer, en les sensibilisant aux actions citoyennes en faveur de l'environnement dont ils deviennent pleinement acteurs.

La fourniture des repas par la Cuisine Centrale Associative fait que les achats alimentaires demeurent assez marginaux. Cependant, nous sommes attentifs à maintenir un partenariat solide avec les gérants du 8/8 ou de la boucherie de Saint Germain du Teil, en les sollicitant prioritairement pour les gouters ou repas festifs de l'établissement.

Concernant les achats alimentaires, la liste des fournisseurs référencée dans le cadre du groupement d'achats exclut les petits producteurs locaux, et exige que nous soyons vigilants aux économies possiblement réalisées entre 2 produits comparables. Cependant, il nous parait essentiel de favoriser, par exemple, du lait de producteurs de Lozère plutôt que du lait proposé par de grandes marques internationales.

IX. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

Le Projet d'Etablissement sera revu conformément à la réglementation en 2019, pour une présentation aux instances en avril 2020.

PHASE 1 : EVALUATION DU PE 2015/2019 – 1ER SEMESTRE

Travail amorcé avec l'équipe de coordination ES chargé de l'évaluation des 6 FICHES ACTIONS :

Fiche 1 - Mieux anticiper la perte d'autonomie de certaines personnes accueillies

Fiche 2 - Se préparer à accueillir des personnes en rupture de FH ou ESAT

Fiche 3 - Mutualiser les places d'externat avec le FLO

Fiche 4 - Se préparer à mieux accueillir les personnes prises en charge par la psychiatrie

Fiche 5 - Faire aboutir la fonction de coordination des éducateurs spécialisés

Fiche 6 - Rendre accessible le PE aux personnes accueillies et concevoir une communication grand public

Parallèlement, 3 groupes de travail seront constitués avec les membres du COPIL + professionnels volontaires pour l'évaluation des parties suivantes :

Groupe 1 : Le public et son entourage (origine géographique, quelle provenance, pathologie, etc…)

Groupe 2 : La nature de l'offre de service et son organisation (unité de vie, PP, activités, ateliers, etc…)

Groupe 3 : L'ancrage des activités dans le territoire (partenariats, conventions, …)

PHASE 2 : 2ND SEMESTRE 2019

En lien avec les éléments d'évaluation de la phase 1, travail d'élaboration sur les perspectives, les projets et les axes d'amélioration.

Cette phase doit se faire autant que possible en présence d'un membre de l'organisme gestionnaire (à déterminer).

Perspectives

- Parcours/inclusion (développement de l'offre de service en lien avec le CPOM, le Schéma des solidarités, coopération, Villa, etc…)
- Santé (développement des actions de prévention, évaluation de la douleur, etc..)
- Responsabilité Sociétale des Organisations (actions de développement durable)
- Développement des compétences (formations, échanges, etc…)

PHASE 3 & 4 : 1er SEMESTRE 2020

- Rédaction
- Vérification technique (Copil) et validation stratégique (Instances dirigeantes)

2. Projet en cours de réflexion

La Villa Carline est louée par l'établissement auprès de la Mairie de Saint Germain du Teil, selon des modalités définis dans le bail (durée de 25 ans, promesse de vente). Utilisée jusqu'en 2012 comme lieu de vie, cette villa, à la faveur de la construction de la 5ème unité, est aujourd'hui utilisée comme lieux d'archivage et de rangement de matériel.

Le PPI 2017-2021, validé par le Conseil Départemental, prévoit sa réhabilitation.

Une réflexion s'est engagée, en lien avec le travail sur le nouveau CPOM Associatif, et la réécriture de notre P.E., sur l'opportunité d'un aménagement d'un ou plusieurs appartements afin de travailler, avec les Usagers concernés, leur hébergement en appartement inclusif, dans le cadre par exemple d'un emploi en ESAT.

Dans le cadre du Projet d'Etablissement, un groupe de travail, composé d'Usagers et de professionnels, sera constitué, le préalable étant le positionnement associatif sur la question du renouvellement de l'offre dans les Foyers de vie.

Le 05 Février 2019

Séverine PLAGNES

La Directrice

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire